



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2022-124

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministérielle / Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministérielle

19-2022-12-20-00004 - Arrêté du 20 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social de la Préfecture/SGCD de la Corrèze (2 pages)

Page 3

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial /
Bureau de la coordination administrative
interministérielle

19-2022-12-20-00004

Arrêté du 20 décembre 2022 portant
désignation des membres du comité social de la
Préfecture/SGCD de la Corrèze

b) Représentants du personnel : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2 :

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre de FO Préfectures et des services du ministère de l'intérieur	
Madame Hélène MARGUERITE-PIERRARD	Madame Stéphanie VEYSSIERE
Monsieur Eric COSTE	Madame Sandrine VERGNANGEAL
Monsieur Stéphane BOUCHERON	Monsieur Christophe PICHON
Au titre de UATS UNSA -SAPACMI	
Monsieur Louis-Marc DELAPORTE	Madame Véronique BOISSEAU
Monsieur Stéphane LE JOLY	Madame Alexandra MACHE

Article 3 :

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Article 6 :

Le secrétaire général de la Préfecture de la Corrèze est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tulle, le 20 décembre 2022



Etienne DESPLANQUES